



Opposition par absence de convocation à l'audience

Par **Alta**, le **28/08/2014** à **19:57**

Le greffe a envoyé par lettre simple (ecopli) le 30 juillet 2013 au demandeur pour une audience du 1er août 2013

La lettre est parvenu au demandeur le 3 août, 2 jours après l'audience.

L'affaire a été jugé en l'absence du demandeur et un arrêt a été prononcé le 2 août 2013

Une opposition a été déposé le 14 août 2013 par le demandeur.

Par un arrêt du 30 juin 2014 l'opposition a été jugé irrecevable sur la base du 473 du CPC ?

Quelle aurait du être la nature du recours contre l'arrêt du 2 août 2013 ?